

de définitions

Les définitions suivantes sont fournies aux fins de l'application du présent Cadre de normes :

- **Commerce électronique transfrontalier** : Ensemble des transactions qui sont effectuées par voie numérique moyennant un réseau informatique (par exemple, par Internet) et qui entraînent le mouvement physique de marchandises, soumis à des formalités en douane.

- **Parties prenantes du commerce électronique** : Expression communément utilisée pour désigner divers acteurs intervenant dans une transaction de commerce électronique, tels que les vendeurs/commerçants, les plateformes, les places de marché, les acheteurs/consommateurs, les courtiers, les transporteurs express et les prestataires de services de paiement.

- **Envoi de faible valeur** : Marchandises classées sous les catégories 2 et 3 des Directives de l'OMD aux fins de la mainlevée immédiate des envois par la douane.¹

- **Transporteur** : La personne qui transporte effectivement les marchandises ou qui a le commandement ou la responsabilité du moyen de transport.

x

x x

¹ <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/immediate-release-guidelines.aspx>